

Envoi : 10/07/2018
Réception par le Préfet : 10/07/2018
Publication : 13/07/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU TECHNOPORT DES TROIS
FRONTIERES
PARTICIPATION 2018**

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. ADRIAN, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.
M. COUCHOT donne procuration à Mme RAPP.
Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.
M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.
Mme MILLION donne procuration à Mme ORLANDI.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-7-2-1 du 21 décembre 2017 relative à la politique de l'attractivité des territoires, du développement touristique, de l'urbanisme et de l'aménagement,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme lors de sa réunion en date du 8 juin 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la participation départementale, au titre de l'année 2018, pour un montant de 20 000 € en faveur du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport des Trois Frontières et autorise le versement en une seule fois dès réception de l'appel de fonds,
- prélève les crédits correspondants sur le programme F715, chapitre 65, fonction 71, nature 6561 du budget départemental.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité